Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du Bac Pro CM, veuillez visiter :
bacprocm.fr/annales-sujets-et-corriges

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL

CULTURES MARINES

SESSION 2026

SOUS-ÉPREUVE U52 : HISTOIRE-GÉOGRAPHIE-ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE

Coefficient : 2,5 Durée : 2 h 30

Aucun document ou matériel autorisé en dehors de ceux fournis avec le sujet.

Composition de l'épreuve	Support
PARTIE 1 : HISTOIRE (6 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 2 : GÉOGRAPHIE (8 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 3 : ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE (6 points)	Dossier Questionnement
DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES (DT 1, DT 2, DT 3)	Fourni avec le sujet
DOCUMENTS RÉPONSES (DR 1) : À RENDRE AVEC LA COPIE	Fin de sujet

L'usage de la calculatrice n'est pas autorisé.

Ce sujet comporte 6 pages numérotées de 1/6 à 6/6.
Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

LES DOCUMENTS RÉPONSES SITUÉS EN FIN DE DOSSIER SONT À COMPLÉTER ET À RENDRE OBLIGATOIREMENT AVEC LA COPIE.

DOSSIER SUJET

CONSIGNES GÉNÉRALES DE L'ÉPREUVE : TERRITOIRE D'ÉTUDE DE KERAVEL, LITTORAL ATLANTIQUE FICTIF

Cette sous-épreuve comporte trois parties obligatoires : histoire, géographie et enseignement moral et civique. Le total est de 20 points : histoire, 6 points ; géographie, 8 points ; EMC, 6 points.

Répondez directement sur votre copie, sauf indication contraire. Pour la partie géographie, complétez le document réponse DR 1 et rendez-le avec votre copie. Les documents de l'étude de cas géographique présentent des données fictives établies pour le sujet. Ils ne décrivent pas une commune réelle.

La qualité de l'expression, la précision des réponses et l'utilisation pertinente des documents sont prises en compte.

PARTIE 1 : HISTOIRE (6 points)

La construction européenne depuis 1945 : analyser et confronter des documents

À l'aide des documents DT 1, répondez aux questions. Vos réponses doivent s'appuyer sur des éléments précis des textes et sur vos connaissances.

1.1 (1,5 point) Situez la déclaration de Robert Schuman dans le contexte de l'après-Seconde Guerre mondiale. Indiquez la date du document et expliquez un enjeu auquel les États européens sont alors confrontés.

1.2 (1,5 point) Relevez dans le document 1 deux éléments qui montrent la méthode proposée pour rapprocher les États européens. Expliquez le but recherché par cette méthode.

1.3 (2 points) Confrontez les documents 1 et 2 : indiquez une continuité entre le projet présenté en 1950 et les objectifs inscrits dans le traité de 1957. Montrez également une évolution dans la construction européenne.

1.4 (1 point) En vous appuyant sur la nature et la date des deux documents, expliquez une limite de ce qu'ils permettent de connaître sur la construction européenne et précisez leur portée historique.

PARTIE 2 : GÉOGRAPHIE (8 points)

Les littoraux français : des espaces attractifs exposés à des risques

Le territoire fictif de Keravel associe des espaces habités, des activités économiques et des milieux littoraux. À partir des documents DT 2 et de vos connaissances, répondez aux questions. Complétez le document réponse DR 1 pour réaliser une représentation spatiale schématique.

2.1 (2 points) À partir du tableau du document DT 2, comparez les trois secteurs de Keravel selon leur exposition à la submersion et leurs activités principales. Appuyez votre réponse sur au moins deux données chiffrées.

2.2 (2 points) Expliquez pourquoi le secteur central constitue un espace particulièrement vulnérable. Dans votre réponse, reliez l'exposition au risque, la présence des activités humaines et les conséquences possibles d'une submersion.

2.3 (2 points) Proposez deux mesures complémentaires pour réduire les conséquences d'une submersion à Keravel. Pour chaque mesure, précisez le secteur concerné et justifiez votre choix à partir des documents ou de vos connaissances.

2.4 (2 points) Complétez le document réponse DR 1 à partir des informations du document DT 2. Reportez dans la grille les éléments à localiser, puis renseignez la légende en associant chaque figuré à l'information correspondante.

PARTIE 3 : ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE (6 points)

S'engager et débattre en démocratie autour des défis de société

La commune fictive de Keravel organise une démarche de budget participatif. À partir du document DT 3 et de vos connaissances, répondez aux questions en développant des arguments précis.

3.1 (2 points) Présentez le principe du budget participatif décrit dans le document DT 3. Expliquez en quoi cette démarche permet aux habitants de participer à la vie démocratique locale.

3.2 (2 points) Un habitant affirme : « Puisque les habitants votent, le conseil municipal n'a plus à délibérer sur les projets. » Expliquez pourquoi cette affirmation est inexacte en vous appuyant sur le document et sur le rôle des institutions communales.

3.3 (2 points) Vous participez à une réunion publique sur les projets proposés. Formulez un argument en faveur d'un projet et un argument qui invite à examiner ses limites. Votre réponse doit montrer comment un débat démocratique peut prendre en compte l'intérêt général et le pluralisme des opinions.

DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES

Documents ressources nécessaires à la résolution du sujet

DT 1 : LA CONSTRUCTION EUROPÉENNE : DE LA DÉCLARATION SCHUMAN AU TRAITÉ DE ROME

Document 1 : Déclaration de Robert Schuman, ministre français des Affaires étrangères, 9 mai 1950. Extrait : « L'Europe ne se fera pas d'un coup, ni dans une construction d'ensemble : elle se fera par des réalisations concrètes, créant d'abord une solidarité de fait. » Le texte propose de placer la production franco-allemande de charbon et d'acier sous une autorité commune. Source : déclaration du 9 mai 1950, texte publié par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

Document 2 : Traité instituant la Communauté économique européenne, signé à Rome le 25 mars 1957, article 2. Extrait : « La Communauté a pour mission, par l'établissement d'un marché commun et par le rapprochement progressif des politiques économiques des États membres, de promouvoir un développement harmonieux des activités économiques dans l'ensemble de la Communauté, une expansion continue et équilibrée, une stabilité accrue, un relèvement accéléré du niveau de vie, et des relations plus étroites entre les États qu'elle réunit. » Source : traité instituant la Communauté économique européenne, 25 mars 1957, article 2.

Ces textes sont des sources politiques de leur époque. Le document 1 présente une proposition ; le document 2 énonce les objectifs d'un traité conclu par plusieurs États.

DT 2 : DONNÉES TERRITORIALES SUR LE LITTORAL FICTIF DE KERAVEL

Les données ci-dessous sont fictives et ont été établies pour le sujet. L'indicateur d'exposition à la submersion est une estimation simplifiée du nombre de personnes résidant dans une zone basse susceptible d'être submergée lors d'un événement de forte mer. Il ne constitue pas une prévision de catastrophe.

Caractéristiques des secteurs de Keravel

Secteur	Position dans la commune	Habitants exposés à la submersion	Activités et équipements présents
A	Ouest, cordon littoral	120	Parc ostréicole et espace naturel de marais
B	Centre, baie et arrière-port	1 450	Port, logements, commerces et route départementale
C	Est, plateau en retrait du rivage	80	Zone agricole et équipements communaux

Données fictives établies pour le sujet. Les secteurs sont décrits d'ouest en est.

Éléments de localisation et d'aménagement

Repère	Information
Ordre des secteurs	En allant de l'ouest vers l'est : secteur A, secteur B, secteur C.
Secteur A	Le parc ostréicole se trouve sur le cordon littoral ouest ; le marais se situe immédiatement en arrière.
Secteur B	Le port et les commerces occupent la baie centrale ; les logements et la route départementale se trouvent en arrière du port.
Secteur C	Le plateau agricole et les équipements communaux se trouvent à l'est, en retrait du rivage.
Projet communal	La commune étudie un itinéraire de mise à l'abri reliant les secteurs bas au plateau du secteur C.

Repères spatiaux schématiques pour compléter le document réponse DR 1.

DT 3 : DOCUMENT DE SITUATION : UN BUDGET PARTICIPATIF À KERAVEL

Pour l'année 2026, le conseil municipal de Keravel réserve 80 000 euros à un budget participatif. Les habitants âgés de 16 ans et plus peuvent déposer des propositions et participer au vote. Les services municipaux vérifient ensuite la faisabilité juridique, technique et financière des propositions. Une réunion publique permet aux habitants de présenter et de discuter les projets. Le conseil municipal délibère sur les projets retenus et vote le budget ; il informe ensuite les habitants des décisions et de leur mise en œuvre.

Parmi les propositions déposées figurent la restauration d'une zone humide, l'aménagement d'un itinéraire piéton accessible et l'installation d'équipements sportifs. La commune indique que le vote des habitants contribue au choix des projets, mais ne remplace ni la délibération du conseil municipal ni le respect des règles applicables aux dépenses publiques.

Document de situation élaboré pour le sujet.

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DR 1 : Document réponse à rendre avec la copie : représentation spatiale de Keravel

À RENDRE AVEC LA COPIE

Complétez directement la grille et la légende. Utilisez les informations des documents DT 2. Inscrivez les lettres des secteurs aux emplacements correspondants et choisissez un figuré simple pour chaque information de la légende.

Grille de repérage schématique : ouest à gauche, est à droite

Nord	Ouest	Centre	Est
Arrière-pays	.....	.....	.....
Littoral et espaces proches	.....	.....	.....

Schéma sans échelle. Les emplacements indiquent des positions relatives.

Légende du croquis

Figuré à choisir	Information représentée
.....	Secteur présentant le plus grand nombre d'habitants exposés à la submersion
.....	Parc ostréicole du secteur A
.....	Marais situé en arrière du cordon littoral ouest
.....	Itinéraire de mise à l'abri en direction du plateau du secteur C

Compléter les figurés et associer chacun à l'information correspondante.

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.